

CERTIFICAT

DES ORGANISMES PRESTATAIRES D'ACTIONS CONCOURANT AU DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

N° du certificat 211201 _ 85

QOANIX certifie que :

AIOLA INFORMATIQUE

N° de déclaration d'activité :

11941192394

SIREN :

948368634

Pour les activités suivantes, réalisation de prestation de :

- ☒ Actions de formation (AF)
Bilans de compétences
Actions permettant de valider les acquis de l'expérience (VAE)
Actions de formation par apprentissage (CFA)

Sur le(s) site(s) suivant(s)¹ : 5, av Kleber – 94130 NOGENT SUR MARNE

ont été évaluées et jugées conformes aux exigences requises par :

- Le décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle
- Le décret n°2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences,
- L'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national formalisé par l'article D.6316-1-du code du travail qui précisent les modalités et conditions d'audit des organismes candidats à la certification.
- L'arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs.
- Le décret n°2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle.
- Le décret no 2021-1851 du 28 décembre 2021 portant dispositions complémentaires relatives à la certification mentionnée à l'article L. 6316-1 du code du travail
- Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation
- À la procédure de certification POQ01 en vigueur de QOANIX
- Au guide de lecture en vigueur du Référentiel National Qualité publié sur le site du Ministère du Travail.
- Règlement d'usage de la marque française de garantie Qualiopi et sa charte d'usage

Valide du 20/07/2026 au 19/07/2029

SIGNATURE

Nacéra BRIK

